



ASBL CARNAVAL DE KAIN

Secrétariat : Résidence du renard, 45

B-7540 Kain,

Tél.: 0032/692140

Gsm : 0032/498529554

e-mail : carnavaldekain@yahoo.be

CHARTRE CHAR 2016

UTILISATION D'UN VEHICULE MOTORISE LORS DU CARNAVAL: CONSIGNES A RESPECTER !

Vous trouverez ci-joint, la charte et le formulaire de demande d'autorisation de circulation de véhicule carnavalesque pour le samedi 6 février 2016. Pour chaque confrérie concernée, il est impératif de le lire et de le remplir pour le samedi 30 janvier au plus tard. Chaque membre de la confrérie doit prendre connaissance de cette charte ! Ce document est une des conditions sine qua non pour avoir l'autorisation de circulation.

ASPECTS TECHNIQUES

EXTINCTEUR :

Pensez à prévoir pour votre char un extincteur non périmé.

DIMENSIONS :

Pour des raisons de sécurité, en accord avec la Police, l'ASBL ne pourra accepter comme char que les véhicules de 5 mètres de long maximum (longueur du véhicule avant « tuning »). La hauteur maximum est de 3 m (déco comprise). (Passage d'un pont)

MASSE ET MOUVEMENTS :

Votre char devra bien évidemment être en mesure de franchir, sans assistance, des dos d'ânes. Les tracteurs, remorques et autres chars articulés ne sont pas autorisés ; à l'exception des véhicules relevant de l'organisation.

DECORATIONS:

Celui-ci devra être décoré. Les « simples » véhicules non décorés, ne seront pas autorisés sur le site.

Nous vous rappelons que le pot d'échappement doit être suffisamment protégé pour éviter le risque de brûlure et d'incendie.

REGLEMENTATIONS

STATIONNEMENT :

Nous vous rappelons également que votre char ne peut être stationné dans la cour du collège. Après le cortège, des places seront réservées dans le cul de sac de la rue Abbé Dropsy.

ASSURANCES :

Vous devez demander à votre courtier la ou les assurance(s) nécessaire(s) pour le Carnaval. « Responsabilité civile » obligatoire ou véhicule immatriculé + RC.

En dehors du circuit carnavalesque, vous êtes soumis aux règles du code de la route, n'oubliez pas que si contrôle de Police il y a, vous devrez prouver que votre véhicule est en ordre et que votre conducteur est sobre !

CONDUCTEUR DU CHAR ET PERMIS DE CONDUIRE :

Pensez à un conducteur sobre, possédant un permis de conduire B, ce « BOB » sera responsable pour toute la durée de la mascarade. Le code de la route est bien sûr d'application durant le parcours. Bien évidemment, nous vous demandons de modérer votre vitesse !

Vous êtes tenus de respecter les injonctions des policiers ainsi que celles des membres de l'ASBL, responsables du bon déroulement du cortège. En employant un char automoteur lors du

Carnaval, vous vous engagez à assumer toutes les obligations qui en découlent et à respecter les normes légales en vigueur. Les membres de votre confrérie seront les garants du bon déplacement de votre char à travers le public, ils seront positionnés autour de celui-ci, afin de veiller à ne blesser personne.

PUBLICITE

Les publicités sur votre char sont interdites, idem pour la distribution et la vente de gadgets ou autres supports liés à un éventuel de vos « sponsors ». Ces démarches sont exclusivement réservées à l'ASBL carnaval de Kain. Idem pour la vente de boissons alcoolisées.

La distribution de **bonbons et de confettis** n'entre pas dans cette limitation. ☺

BOISSONS

La consommation de boissons alcoolisées se fera avec discrétion et modération, les alcools de plus de 7° sont interdits.

Une poubelle de taille suffisante est à prévoir dans chaque char.

INSTALLATION SONORE

Il y aura lieu de diffuser de la musique carnavalesque, adaptée à un public familial. Si votre char possède une sonorisation, il est important que vous respectiez certaines règles : pas de concours de volume entre chars, couper le son dès qu'il y a de la musique vivante à proximité, pas de caisson de basses, posséder 2 baffles maximum positionnés à l'arrière du char avec le son dirigé vers l'arrière (maximum de 90dB pour la diffusion sonore).

OBTENTION DE L'AUTORISATION

Le véhicule devra être conforme à cette charte pour recevoir son autorisation. Un membre de l'ASBL vous délivrera cette autorisation après contrôle.

EN CONCLUSION... Toutes ces conditions sont à respecter dans leur globalité.

Si la police estime votre comportement au volant dangereux pour l'ensemble des participants, celle-ci est tout à fait habilitée à immobiliser votre véhicule immédiatement et sans aucune autre sommation ou avertissement.

Sachez également que malgré votre "laisser passer", nous serons extrêmement vigilants. Si nous venions, durant la mascarade, à percevoir des dérives, le char serait exclu définitivement du parcours et ce pour toutes les années à venir.

FOLKLORE & DIVERS


CONDITIONS POUR PARTICIPER A LA MASCARADE :

Pour résumer, si vous voulez participer à la mascarade avec votre char, ces conditions préalables doivent être respectées :

- Nous renvoyer au plus vite via mail à l'ASBL le formulaire de demande d'autorisation de circulation de véhicules carnavalesques et la charte char pour le 30 janvier 2016 au plus tard
- Respecter la charte !

Pour marquer votre adhésion à cette charte :

Tapier vos coordonnées ci-dessous et envoyer le document à l'asbl Carnaval de Kain par retour de mail ou par courrier. Merci !

<p>Lu et Approuvé</p> <p>Nom de la Confrérie :</p> <p>Nom du/des représentant(s) :</p> <p>Date :</p> <p><i>L'ASBL Carnaval de Kain décline toute responsabilité en cas d'incidents ou autres.</i></p>	<p style="text-align: right;">ASBL Carnaval de Tournai <u>Secrétariat</u> : Résidence du renard, 45 B-7540KAIN</p>  <p style="text-align: right;">Tél. & fax : 0032/69214055 Gsm : 0032/498529554 e-mail : carnavaldekain@yahoo.be</p>
---	--

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION DE VEHICULES CARNAVALESQUES
SAMEDI 6 FEVRIER 2016

- CONFRERIE:
- RESPONSABLE DE LA CONFRERIE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE MAIL :

NUMERO DE GSM :

- CONDUCTEUR PRINCIPAL DU CHAR

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE GSM :

PERMIS DE CONDUIRE DELIVRE LE :

NUMERO DU PERMIS DE CONDUIRE :

- VEHICULE

TYPE ET MARQUE :

DIMENSIONS :

PUISSANCE :

- ASSURANCE (remarque RC obligatoire ou véhicule immatriculé + RC)

COMPAGNIE :

NUMERO DE POLICE :

Date :

Lu, complété et approuvé par (nom du/des représentant(s)) :

